

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PRESSES DE LA CITE « IRRESISTIBLE »

ARTICLE 1

La société Place des Editeurs, SA au capital de 4 234 120 €, dont le siège social est situé au 12, avenue d'Italie, 75013 Paris, RCS Paris 622 012 987 [ci-après « l'ORGANISATEUR »], organise un grand jeu-concours gratuit intitulé « IRRESISTIBLE » du 7 janvier au 7 mars 2010 [Participation jusqu'au dernier jour minuit]. Ce jeu est sans obligation d'achat.

L'accès au jeu se fera **via un formulaire** présent sur le **site Internet www.danielle-steel.fr ou par envoi postal d'un bulletin de participation encarté dans le nouveau roman de Danielle Steel *Irrésistible*.**

ARTICLE 2

Le jeu-concours est réservé aux personnes âgées de 18 ans et plus au 7 janvier 2010, domiciliées en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'ORGANISATEUR et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

ARTICLE 3

Les bulletins de participation papier et électronique sont identiques. Pour valider son inscription, chaque participant devra répondre à 3 questions sur le nouveau roman de Danielle Steel *Irrésistible* et indiquer son adresse e-mail, ainsi que ses civilité, nom, prénom, adresse complète.

Les participations sur papier libre ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article seront acceptées.

ARTICLE 4

La détermination des gagnants se fera par tirage au sort parmi les bonnes réponses dans la semaine suivant la date de clôture des participations au jeu-concours.

1^{er} prix :

- Un séjour de deux jours et deux nuits pour deux personnes en suite à la Villa CANDILLE (Hôtel quatre étoiles / spa Shiseido/ restaurant étoilé au guide Michelin)- Bd Clément Rebuffel, 06250 Mougins.

Ce séjour comprend :

- un accueil Champagne Rosé, pétales de roses et bougies parfumées
- Un « Grand soin Zen Candille » dans le spa Shiseido de l'Etablissement
- Les petits déjeuners
- Un dîner gastronomique pour deux personnes servi en suite
- Un dîner pour deux personnes dans le restaurant étoilé Le Candille
- Des produits d'accueil au chocolat
- Un souvenir romantique

Les frais de transport aller et retour jusqu'à et depuis Cannes en train SNCF seront remboursés pour les déplacements en France métropolitaine et en deuxième classe uniquement sur présentation du justificatif original du billet de train. Les frais aller-retour Cannes- Le Mas Candille en taxi (7 km depuis la gare SNCF de Cannes) seront également remboursés sur présentation du justificatif original du titre de transport. Les remboursements des frais de train et de taxi s'effectueront dans la limite d'un montant total de 250 €. Tout dépassement sera à la charge du gagnant. Tout autre moyen de transport ne donnera

lieu à aucun remboursement. Les frais d'assurance, les repas non mentionnés ci-dessus, les déplacements sur place et les excursions sont à la charge du gagnant.

Le gagnant dispose d'un an, à réception de l'invitation, pour profiter de ce séjour. Après l'annonce de son gain, il lui appartiendra de se mettre en relation avec l'établissement afin de procéder à la réservation auprès de l'établissement. Le Mas Candille, Bd Clément Rebuffel, 06250 Mougins France, tél. 04 92 28 43 43 - www.lamascandille.com

Valeur (hors transport) : 1 800 €

- Un bouquet rond de roses AU NOM DE LA ROSE, composé de 51 roses de couleur pastel. – valeur : 55 €
- Un exemplaire du nouveau roman de Danielle Steel, *Irrésistible*, aux éditions Presses de la Cité – valeur : 20 €

Valeur indicative de la dotation : 1875 €

Du 2^e au 20^e prix :

- Un bouquet rond de roses AU NOM DE LA ROSE, composé de 51 roses de couleur pastel. – valeur : 55 €
- Un exemplaire du nouveau roman de Danielle Steel, *Irrésistible*, aux éditions Presses de la Cité – valeur : 20 €

Valeur indicative de la dotation : 75 €

Du 21^e au 50^e prix :

- Un exemplaire du nouveau roman de Danielle Steel, *Irrésistible*, aux éditions Presses de la Cité – valeur : 20 €

La liste des gagnants sera publiée sur le site www.danielle-steel.fr dans la semaine suivant la date de clôture du jeu. Les gagnants recevront leur lot par courrier à l'adresse indiquée lors de la participation dans un délai d'environ 1 mois après le tirage au sort.

Dans le cas où les coordonnées d'un gagnant se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et le lot pourra être remis en jeu par l'ORGANISATEUR dans un autre jeu-concours ou être attribué à un autre participant.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

En aucun cas les lots ne pourront être repris ou échangés contre un autre article ou contre des espèces. En cas d'indisponibilité d'un lot, l'ORGANISATEUR se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Les lots sont réservés à l'usage strictement personnel des gagnants et sont incessibles.

ARTICLE 5

L'ORGANISATEUR se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

La responsabilité de l'ORGANISATEUR ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site Internet quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou de courrier électronique.

Les participants s'engagent à décharger l'ORGANISATEUR ainsi que leurs sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

Le gagnant du premier prix s'engage à souscrire personnellement et préalablement à son départ un contrat d'assistance et les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques inhérents au voyage. De même, il s'engage à effectuer préalablement à son départ tout contrôle médical nécessaire et adapté au voyage.

Le gagnant du premier prix s'engage enfin à ce que la personne de son choix l'accompagnant se conforme au présent article.

ARTICLE 6

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

ARTICLE 7

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription.

ARTICLE 8

Chaque gagnant autorise l'ORGANISATEUR à citer ses nom, prénom et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent jeu-concours, sans autre contrepartie que le lot reçu.

En cas de refus, le gagnant renonce expressément à son prix.

ARTICLE 9

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à l'adresse du jeu-concours :

Jeu-concours PRESSES DE LA CITE «IRRESISTIBLE» – 12, avenue d'Italie 75627 Paris cedex 13

ARTICLE 10

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement sans restriction ni réserve.

ARTICLE 11

Le remboursement des frais de participation au présent jeu-concours par connexion Internet se fera en écrivant à l'adresse du jeu :

Jeu-concours PRESSES DE LA CITE «IRRESISTIBLE» – 12, avenue d'Italie 75627 Paris cedex 13

Le remboursement des frais de connexion Internet est effectué sur la base d'une somme forfaitaire de 0,10 euro TTC [soit 5 minutes de connexion au tarif France Télécom en vigueur].

Le remboursement des frais de participation par voie postale est effectué sur la base d'un timbre au tarif lent en vigueur.

Toutes les demandes de remboursement devront fournir de façon très lisible les coordonnées complètes du participant [nom, prénom et adresse complète] ainsi que ses jours de participation. Les remboursements se feront par timbres.

Le timbre utilisé pour la demande de remboursement des frais de participation sera remboursé également, au tarif lent en vigueur.

Il ne sera remboursé qu'une seule participation par foyer [même nom, même adresse].

ARTICLE 12

Le règlement complet est déposé en l'étude de maître TRICOU Eric, huissier de justice associé au sein de la SELARL ABRAMI TRICOU IMARD sise 60/62, rue du Maréchal-Foch 78000 VERSAILLES. Il pourra être consulté sur www.danielle-steel.fr ou être obtenu gratuitement en précisant le nom de l'opération par courriel en écrivant à contacts@placedeseditors.com ou par courrier postal en écrivant à **Jeu-concours PRESSES DE LA CITE «IRRESISTIBLE» – 12, avenue d'Italie 75627 Paris cedex 13.**

La connexion Internet nécessaire à la demande ou à la consultation du règlement sera remboursée, sur la base d'une somme forfaitaire de 0,10 euro TTC [soit 5 minutes de connexion au tarif France Télécom en vigueur] et selon les modalités et conditions mentionnées à l'article 11 ci-dessus.

Toute demande de règlement formulée par courrier postal sera remboursée au tarif lent en vigueur selon les modalités et conditions mentionnées à l'article 11 ci-dessus.

ARTICLE 13

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'ORGANISATEUR, dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent jeu-concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.